

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 9

Nombre de suffrages exprimés : 8

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 27 juin 2023 à 18 heures 30, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

Etaient présents:

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Emmanuelle SCHARFF, Roselyne MAHRI AGOURAMME, Céline BABUS membres élus

Martine DORÉ, Philippe GERARDIN, Pierre HART, Denise LUCET, membres nommés

Excusés : Daniel POMERET, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Audrey ACOSTA**Procuration :****Absent :** Nadine MILLET, Sophie DECHANET***Madame Emmanuelle SCHARFF est désignée secrétaire de séance.*****3- Vote du Compte Administratif 2022**

Monsieur Max DURMARQUE Vice-Président, donne lecture des documents adressés aux délégués, il rappelle que le compte Administratif comptabilise le réalisé.

Il invite ensuite les délégués à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

SECTION FONCTIONNEMENT	PREVU €	REALISE €
Dépenses de fonctionnement	73 499.45€	35 246.94€
Recettes de fonctionnement	42 400.00€	47 761.43€
Résultat de l'exercice	31 099.45€	12 514.49€
Excédent exercice antérieur reporté		31 099.45€
Excédent cumulé à affecter		43 613.94€

SECTION INVESTISSEMENT	PREVU €	REALISE €
Dépenses d'investissement	2 000.00€	705.60€
Recettes d'investissement	2 000.00€	225.00€
Résultat de l'exercice	-	- 480.60€

Aucune question n'étant soulevé, Monsieur le vice-Président quitte l'Assemblée.
Madame Emmanuelle SCHARFF d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS

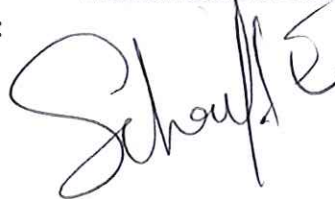
A l'unanimité des membres présents
Emet un avis favorable
Moins le Vice-Président

- **1) DECIDE** d'approuver le compte administratif 2022 tel que présenté.
- **2) CHARGE** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE CE JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Copie certifiée conforme à l'original
Rendue exécutoire le:
Par transmission en Sous-Préfecture :

La secrétaire,
Emmanuelle SCHARFF



Le Vice-Président,
Max DURMARQUE

